

neveu de Jean, el, le Chapitre l'ayant agréé, un *Te Deum* fut aussitôt chanté (1).

Le même jour, 7 avril, des députés furent nommés pour se rendre, les uns auprès de Charles de Bourbon afin de lui faire part de son élection, les autres auprès du roi et de son parlement pour les supplier d'appuyer de leur crédit l'élection de Charles auprès du pape.

Sur ces entrefaites, le protégé du roi et du Dauphin, Geoffroy de Vassali n'était pas resté oisif. Une bulle d'Eugène IV, datée de Rome, le 12 des calendes de mai, lui avait octroyé le siège de Lyon, et il était dit que sa Sainteté s'était réservé du vivant d'Amédée de Talaru, et pour celte fois seulement, la nomination de son successeur. Le 12 des calendes de mai correspondait au 20 avril, et l'élection de Charles était du 7 ; il est donc facile de reconnaître que le prélat dauphinois avait mis dans ses démarches une activité extraordinaire. Dès qu'il fut averti de cette surprise, le Chapitre s'assembla, et, dans sa séance du 15 mai, il constitua des mandataires pour s'opposer à la prise de possession de l'élu du pape, et interjeter appel de tout acte qui pourrait en être la suite. Le 5 juin, il dépula en cour Jean d'Amanzé pour supplier le roi d'intervenir et de confirmer l'élection de Charles.

Le 23 Juin, Guillaume Cusinot, conseiller du roi et maître des requêtes, présenta au Chapitre deux bulles adressées par le pape, l'une au doyen elaux chanoines de la primatiale, l'autre au clergé du diocèse, contenant injonction d'agréer et de recevoir pour archevêque Geoffroy de Vassali. A ces deux bulles était jointe une lettre du roi écrite dans le même sens. Le Chapitre était peu nombreux ce jour-là : la plupart des dignitaires et des chanoines étaient occupés à la garde de la

(1) Paradiii, *Hist. de Lyon*, [p. 250. — Suivant Savaron, il y avait eu appel en cour de Rome de l'élection de Jean de Bourbon, ce qui lui (H résigner à son neveu Charles de Bourbon.